

Compte-rendu de Jean-Yves KERDREUX représentant l'association

Réunion technique relative à l'installation des toilettes sèches

Mairie de Crozon le 8 septembre 2023

Etaient présents :

Patrick Berthelot (uniquement en début de séance)

Michel Galand, adjoint

François Xavier Deflou, adjoint

Fanchon Le Monze, adjointe

2 représentants de la commune de Camaret,

Lionel Gay, services techniques

Emmanuelle Touchain, DGS

Didier Cadiou, service environnement

Mme Moreau du service de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (ABF)

Les 2 architectes du projet

Une représentante du constructeur de toilettes sèches

Jean-Yves Kerdreux, ADELISO

Le maire a rappelé que la question du financement n'était pas réglée : la comcom propose de financer les toilettes sèches et de laisser la mise en place (terrassement, plateforme) à la charge des communes. Le maire de Crozon souhaite que la comcom prenne tout en charge sur le budget « tourisme ».

Michel Galand refait l'historique du dossier (appel d'offres pour 5 toilettes au Veryach, Kerloch, Goulien, La Palue et cap de la chèvre lancé par la comcom). Le marché est passé.

Pour Lionel Gay, les toilettes achetées ne correspondent pas aux besoins des sites.

Les équipements comportant une cuve en inox de 3 000 litres à enterrer et nécessitant un travail de fondation, il faut selon Mme Moreau un permis d'aménager (et non un permis de construire) et une **autorisation ministérielle**, dans la mesure où il y a nécessité de faire une excavation et que nous sommes en site classé.

J'ai rappelé que, avant l'autorisation ministérielle, il fallait que le dossier passe devant la commission des sites et que le dossier soit soumis à une consultation du public selon les dispositions des codes de l'urbanisme et de l'environnement.

Mme Moreau indique qu'il faudra prévoir une enveloppe en bois ou en pierre et une toiture en ardoise. J'ai rappelé qu'en espace remarquable avec classement NS au PLUiH, seuls quelques aménagements légers pouvaient être autorisés. Faire un habillage en pierre est-il compatible avec la notion d'aménagement léger et l'exigence que l'équipement soit démontable.

Concernant l'affirmation que les sites auraient été validés par l'ABF, Mme Moreau indique que c'est faux et que l'ABF n'a jamais eu de documents. L'ABF a besoin d'avoir un projet mais avant il faut redéfinir les besoins. Le fait d'avoir fait une visite sur place avec l'ABF ne doit pas conduire à dire que l'ABF a validé les sites.

Concernant le site de La Palue, j'ai indiqué que le site actuel retenu sur le parking du haut allait attirer encore plus de vans et de fourgons aménagés qui viennent passer la nuit, ce qui n'est pas le but recherché, et qu'il serait peut-être plus judicieux de mettre l'équipement sur l'aire de dépose minute, plus bas, à proximité du GR 34, pour que les randonneurs et les usagers de la plage puissent en profiter. L'endroit est anthropisé et donc il n'y a pas d'atteinte aux habitats.

J'ai également indiqué que le choix du terrain d'implantation des toilettes à La Palue devait être cohérent avec le résultat de l'étude d'aménagement du site de La Palue, actuellement en cours. M. Galand m'a indiqué que tout cela était en cours de réflexion suite aux premiers retours de l'étude DCI.

J'ai interrogé les élus pour savoir s'ils avaient la maîtrise foncière car il semblerait qu'à La Palue on est sur une issue de village. Réponse, nous ne sommes pas sur une issue de village.

Conclusion de Mr Galand: seul le dossier du Veryarch paraît pouvoir être lancé rapidement . **Pour le reste, on repart à zéro**, en essayant de faire une étude par site (topographie, géotechnique).